

De nombreuses sources d'inquiétude

On a peu parlé de la réforme de la justice, et un peu plus du climat social ambiant. L'avènement du numérique a été largement développé devant la cour d'appel.

Philippe Renaud

philippe.renaud@centrefrance.com

L'audience solennelle de rentrée des juridictions s'est déroulée, hier, dans l'enceinte du palais de justice d'Orléans. Traditionnelle en ce début d'année, cette cérémonie a donné aux magistrats l'occasion de tirer le bilan de l'année écoulée et de balayer les préoccupations du moment.

■ **Climat social.** Le procureur de la République, Nicolas Bessone, a fait part de son inquiétude au regard du « climat insurrectionnel » actuel et des « Trois France morcelées qui cohabitent sans aucune unité, qui s'opposent et ne font plus nation, celle des gilets jaunes, celle des cités et les autres ».

■ **Réforme de la justice.** Assez curieusement, elle a été quasiment éludée par les chefs de juridictions.



COUR D'APPEL. La juridiction orléanaise pourrait être site pilote en matière de transformation numérique. PHOTO CHRISTELLE GAUJARD

Insistant sur « le contexte actuel de réforme qui soulève l'ire des avocats, des magistrats et des fonctionnaires », la présidente du tribunal de grande instance, Sylvie Mottes, a estimé, pour sa part, « que les moyens alloués dans le

cadre de cette loi permettront une augmentation conséquente du budget » de la justice.

■ **Indépendance du parquet.** Évoquant « les vents mauvais qui soufflent sur l'Europe », Nicolas Bessone s'est inquiété de la pos-

sible arrivée au pouvoir « d'un régime autoritaire », qui « n'est plus une hypothèse d'école ». Le procureur de la République s'est interrogé sur le rôle que seraient amenés à jouer, dans un tel contexte, les représentants du

parquet. « Il serait pour nous très difficile de résister », a indiqué le représentant du ministère public, appelant de ses vœux une réforme du statut des procureurs (actuellement nommés par le Garde des Sceaux), qui garantisse à ceux-ci une véritable indépendance.

■ **Numérique.** La cour d'appel d'Orléans a pris le virage de la transformation numérique. Au-delà de la disparition du papier au profit de la dématérialisation des procédures, cette petite révolution devrait, à terme, apporter un gain de temps considérable aux magistrats, aux avocats et donc aux justiciables.

La cour d'appel s'est portée candidate, auprès de la Chancellerie, pour être juridiction pilote en la matière.

L'activité des prud'hommes

La première présidente de la cour d'appel, Florence Peybernès, a toutefois insisté sur la nécessité de « veiller à ce que le processus inéluctable de modernisation ne se traduise pas, pour les justiciables, par un recul de l'accès au

droit ».

■ **Sur le départ.** Martine Ceccaldi effectuait hier sa dernière rentrée solennelle en qualité de procureur général, près la cour d'appel d'Orléans. Après sept années à ce poste, elle rejoindra, à la mi-mars, la cour de cassation en qualité d'avocat général. L'actuel procureur général de Besançon, Jérôme Deharveng, est pressenti pour lui succéder.

■ **Prud'hommes.** En l'espace de deux ans, l'activité des prud'hommes d'Orléans a diminué de 37 %. Certains y voient l'effet des réformes et notamment la mise en place des barèmes d'indemnisation. Autre préoccupation pour le nouveau président, Jean-Pierre Borel (collègue employés), un amendement adopté par l'Assemblée nationale qui prévoit, à l'horizon 2020, l'absorption des greffes prud'homaux par de futurs tribunaux judiciaires.

■ **Maison de la justice et du droit.** Elle déménagera, en début d'année 2020, dans une ancienne école d'Orléans et disposera d'un espace de 280 m². ■